AVERTISSEMENTS AGRICOLES

DLP 27-9-67 695209

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

PUBLICATION PÉRIODIQUE : 24 numéros par an

ÉDITION DE LA STATION DE STRASBOURG

Tél. 34-14-63 - Poste 93

(BAS-RHIN, HAUT-RHIN, MEURTHE-ET-MOSELLE, MOSELLE, VOSGES) MEUSE

Régisseur de recettes de la Protection des Végétaux : Cité Administrative, 2, Rue de l'Hôpital Militaire 67 STRASBOURG

C. C. P. : STRASBOURG 55-08-86

ABONNEMENT ANNUEL

25 F.

26 Septembre 1967

Supplément n° 1 au Bulletin du mois de Septembre 1967

/ Information /

ARBRES FRUITIERS

ANTHONOME DU POIRIER

L'Anthonome pond à partir de fin Septembre dans les bourgeons à fleurs. Dans les rares foyers où sévit ce ravageur, appliquer un traitement dès réception.

NOTE IMPORTANTE CONCERNANT LE REABONNEMENT

Nous informons nos abonnés qu'en application de l'arrêté interministériel du 16 Février 1967, la Régie de Recettes du SERVICE de la PROTECTION des VEGETAUX - Station d'Avertissements Agricoles de STRASBOURG vient d'être supprimée.

En conséquence, et dès à présent, aucun versement ne doit être effectué au C.C.P. STRASBOURG 55.08.86, ce compte étant clos.

A compter de maintenant, les envois de fonds devront être exclusivement adressés à :

Monsieur le Régisseur de Recettes
Direction Départementale de l'Agriculture du Bas-Rhin
2, rue des Mineurs - 67-STRASBOURG S.3
C.C.P. STRASBOURG 55.08.00 F.

Il est indispensable de mentionner sur la partie du mandat réservée à la correspondance, le texte "Abonnement aux Avertissements Agricoles" ceci afin d'éviter toute erreur de destination.

Les chèques bancaires seront accompagnés d'une lettre d'envoi sur laquelle figurera la même mention "Abonnement aux Avertissements Agricoles" ainsi que le nom et l'adresse détaillée du bénéficiaire de cet abonnement, le tout écrit très lisiblement.

En ce qui concerne les groupements et collectivités, les listes d'abonnés seront adressées également à Monsieur le Régisseur de Recettes de la Direction Départementale de l'Agriculture en même temps que le règlement dont le montant sera précisé sur la liste.

Nous ne saurions trop recommander à tous nos abonnés individuels et groupements de profiter de la période hivernale pour renouveler leur abonnement, ceci afin de faciliter la tâche de tous et d'éviter toute interruption fâcheuse dans l'envoi des avis de traitement.

Les Contrôleurs chargés des Avertissements Agricoles :
J. BERNARD et C. GACHON.

385

L'Inspecteur de la Protection des Végétaux :
J. HARRANGER.

Imprimerie de la Station D'ALSACE et LORRAINE/ Directeur-Gérant : L. BOUYX.